

CQP Moniteur d'arts martiaux

RNCP36199 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15454
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2024

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015**CPNEF Sport**

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 18 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDE FR JUDO JUJITSU KENDO DISC ASSOCIE	784573792 00024	Former et organiser l'évaluation
FEDERAT FR TAEKWONDO & DISCIPLINES ASS.	400660338 00023	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION DES ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS TAICHI CHUAN QI GONG KUNGFU ET WUSHU TRADITIONNELS	383934197 00054	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE AIKIDO AIKIBUDO KINOMICHI ET DISCIPLINES ASSOCIEES	328411905 00024	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FR D AIKIDO ET BUDO	326092186 00039	Former et organiser l'évaluation
FED FRANC JUDO DISCIPLINE ASSO	313388308 00022	Former et organiser l'évaluation
LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	822255642 00016	Former et organiser l'évaluation
LIGUE CENTRE VAL DE LOIRE JUDO JUJITSU	317425916 00051	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	821241221 00018	Former et organiser l'évaluation
LIGUE DE BRETAGNE DE JUDO	323198366 00029	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36199-cqp-moniteur-d-arts-martiaux/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le

CQP « Moniteur d'Arts Martiaux » option Aïkido, Aïkibudo et disciplines associées, option Arts martiaux chinois internes et

externes, option Arts énergétiques chinois, option Judo-jujitsu, option Taekwondo et disciplines associées correspond à un contexte caractérisé notamment par :

- La petite taille des associations ou structures d'accueil ;
- La superposition des besoins d'intervention à des moments identiques ;
- Une offre d'emploi à temps partiel supérieure à la demande ;
- Une baisse de l'encadrement traditionnellement bénévole ;
- La concentration des demandes de pratique sur une saison sportive ;
- L'éclatement de l'effectif sur l'ensemble du territoire ;
- Un déficit des qualifications existantes au regard des besoins d'emploi particuliers identifiés ;
- Le départ en retraite d'un nombre important d'enseignants ;
- Le développement d'une offre de pratique sur le temps périscolaire.

Cette situation professionnelle fait référence au poste type de travail de « Moniteur / Initiateur » défini par les partenaires sociaux de la branche du sport.

Le titulaire du CQP a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;
- Transmettre une technicité indispensable au premier niveau de l'autonomie/de pratique et en adéquation avec le niveau du public visé ;
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CQP « Moniteur d'Arts Martiaux »

enseigne un ou plusieurs arts martiaux: Aïkido et Aïkibudo - Arts martiaux chinois internes et externes - Arts énergétiques chinois - Judo-jujitsu

Taekwondo et disciplines associées, correspondants à la ou les options qu'il possède pour faire découvrir, initier, ou perfectionner certains publics.

Ses activités portent sur :

- la conception d'un projet d'enseignement selon l'option choisie
- la mise en œuvre d'un projet d'enseignement en sécurité dans son option
- la participation au fonctionnement de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire possède les compétences suivantes :

1. Concevoir un projet d'enseignement selon l'option choisie :

- 1.1 : Identifier les caractéristiques biologiques des pratiquants en arts martiaux prenant en compte les spécificités de l'option choisie afin de mettre en place une activité adaptée et cohérente
- 1.2 : Construire et formaliser une progression technique en arts martiaux du débutant à la ceinture noire 1er dan de l'option concernée ou d'un grade équivalent pour favoriser l'engagement et la réussite des apprentissages
- 1.3 : Organiser un environnement pédagogique en arts martiaux selon l'option choisie prenant en compte la spécificité du public et de son environnement afin de permettre un apprentissage adapté et sécurisant
- 1.4 : Concevoir une action d'enseignement dans l'option concernée prenant en compte la spécificité du public et de son environnement pour proposer une action cohérente et pérenne de son objectif à son évaluation

2. Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans l'option choisie

- 2.1 : Encadrer et animer un groupe de pratiquants de l'option concernée prenant en compte sa sécurité et son environnement afin de favoriser l'accompagnement individuel et collectif des apprentissages
- 2.2 : Préparer un pratiquant ou un groupe de pratiquants jusqu'au premier niveau de compétition pour les disciplines compétitives et jusqu'au premier niveau de grade, dan ou niveau technique équivalent pour les disciplines sans compétition tenant compte du public, de son environnement et de la réglementation fédérale et technique de l'option choisie

- 2.3 : Démontrer une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de l'option choisie tenant compte de la réglementation technique afin d'accompagner et sécuriser le pratiquant dans l'acquisition des apprentissages

3. Participer au fonctionnement de la structure selon l'option choisie

- 3.1 :

Connaître le fonctionnement de la structure en prenant en compte la réglementation en vigueur relative à son option afin de favoriser son intégration, son action et son évolution dans son environnement

- 3.2 :

Appréhender les relations entre la structure employeur et ses différents partenaires en tenant compte de son environnement afin d'adapter et faciliter la mise en œuvre du projet d'enseignement en adéquation avec celui de la structure

- 3.3 :

Participer aux actions de développement d'une entreprise en tenant compte de son organisation fonctionnelle et communicante afin de favoriser l'engagement des adhérents et la promotion de l'activité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CQP « Moniteur d'arts martiaux » intervient dans toute structure conformément à la réglementation du Code du sport et dans le cadre de la Convention collective nationale du sport.

Le « Moniteur d'arts martiaux » exerce son activité principalement au sein d'associations sportives affiliées aux fédérations membres de la Confédération française des arts martiaux et sports de combat ou au sein de structures du secteur marchand ou non marchand.

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, compétitions, rencontres, stages...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le CQP « Moniteur d'arts martiaux » encadre tout public, hors temps scolaire contraint.

Au

regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du Code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.
- Article L.212-5 du Code du sport (Commission spécialisée des dans et grades équivalents).
- Convention collective nationale du sport (avenant n°1).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Modérée (3/5)

Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir 18 ans minimum à la certification finale et 16 ans minimum à l'entrée en formation ;
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'option choisie datant de moins d'un an à l'entrée en formation ;
- Présenter une copie du diplôme ou attestation de grade minimum exigé de l'option et délivré par la CSDGE de l'option choisie ou d'une attestation de niveau technique équivalent pour les options arts énergétiques et martiaux chinois :
 - judo-jujitsu : 1er dan minimum lors de l'entrée en formation et 2 e dan minimum lors de la certification finale ;
 - Taekwondo et disciplines associées : 1er dan minimum ;
 - aikido, Aïkibudo et disciplines associées : 2ème dan minimum ;
 - arts énergétiques chinois : Attestation Technique de niveau 2 délivré par la Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois ou 3ème duan minimum ;
 - arts martiaux chinois internes et externes : Attestation Technique de niveau 2 délivré par la Fédération des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois ou 3ème duan minimum ;

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- un représentant de la CPNEF
- ou de l'OC Sport collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF ou de l'OC Sporcollège employeurs ou son suppléant,
 - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
 - un représentant de la CFAMSC ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- un représentant de la CPNEF
- ou de l'OC Spor collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF
- ou de l'OC Spor collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
 - un représentant de la CFAMSC ou son suppléant.

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

- un représentant de la CPNEF
- ou de l'OC Spor collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF
- ou de l'OC Spor collège employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,

- un représentant de la CFAMSC ou son suppléant.

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2024

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	605	76	68 %	—
2019	513	93	93 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP24899

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39116

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36199/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	254
Parcours menés à terme	251
Taux d'achèvement	99 %
Période	03/2022 – 11/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	363
Montant total engagé	566 437 €
Coût moyen par dossier	1 560 €
Durée moyenne	151 h
Période	01/2020 – 02/2024
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	2 %

OPCO	0 %
-------------	-----

Compte d'engagement citoyen	0 %
------------------------------------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.